



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LA ZONE 205.

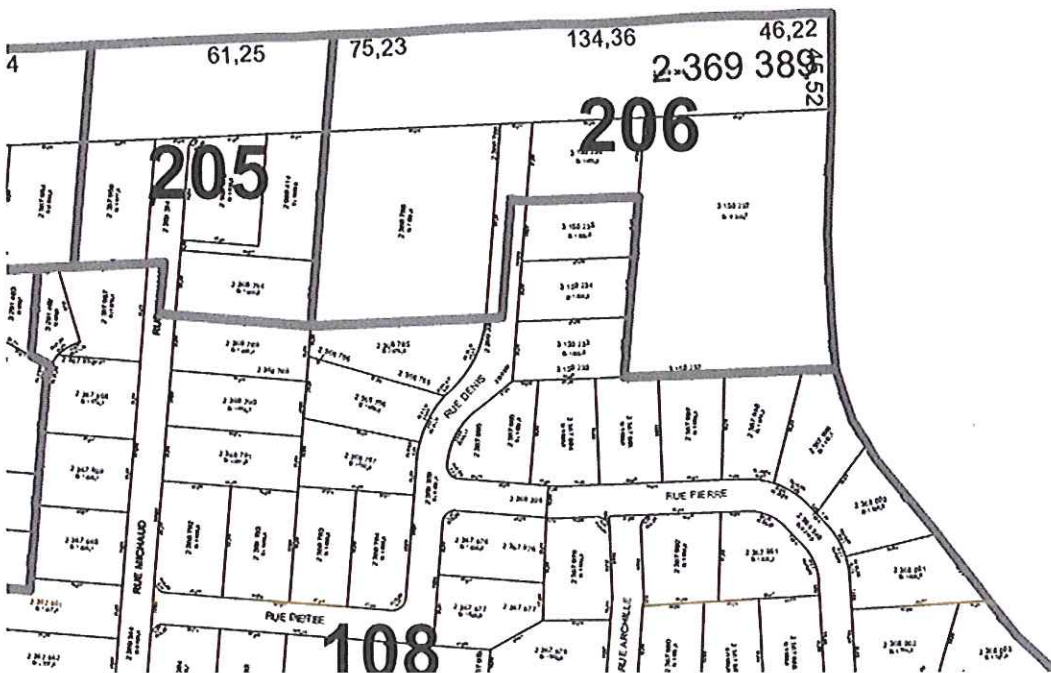
Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 15-433 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier les usages autorisés dans la zone 205».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015. Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La délimitation des zones concernées par le changement est illustrée sur les croquis ci-joint.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 10 août 2015 à 19 h 45** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 290, rue St-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Limites de la zone concernée (205) :



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 2015

  
Ginette Daigle  
Secrétaire-trésorière